



Autorisation de séjourner en France

Par **MissH**, le **05/05/2015** à **14:46**

Bonjour à tous,

je vais résumer mon histoire en quelques mots.

Ayant repris mes études, j'ai immigré en France en octobre 2013, afin de faire un master qui est spécialisé dans une école reconnue (Inseec) à Bordeaux.

J'ai par la suite comme prévu dans la procédure, ayant voyagé avec un visa, fait en aout une demande de "renouvellement" de titre de séjour, avant l'expiration de mon titre actuel.

Cependant, ils m'ont envoyé juste un accusé sans donner aucune réponse par la suite. J'ai tenté de constater mais on ne m'a meme pas laissé parler qu'on ma dit maintenant c est trois et non deux mois les étrangers vous attendez la réponse... N'obtenant tjs rien, et mon titre étant expiré, je suis allée demander que faire, on m a conseillée les APS, qui auraient du etre demandées avant (mais je le savais pas je suis étrangère...). J'ai quand meme tenté le coup... Toujours rien du tout, j'ai bien précisé dans la lettre ce qui s'est passé+ que j'ai des biens en France + que je viens d'être diplômée... j'ai fait appel a un défenseur des droits qui m a dit d attendre... toujours aucune réponse, et je restais dans l'illégalité malgré moi, ne supportant plus cette situation j'ai décidé de m'en aller, et j'ai quitté la france, et demandé au défenseur de suspendre la procédure. J'ai ensuite reçu (que hier) la réponse de mes APS: disant que vu que diplôme n'est pas reconnu comme " master", il n est pas validé par l'état français comme permettant d'exercer sur le territoire, donc pas droit à des APS. Etant donné que je ne suis plus sur place (j'avais anticipé la réponse...); ce n est pas grave mais j'ai été très contrariée de voir que l/ l école s est fichue de nous en jouant sur le terme " master"+ la préfecture ne me donne aucun droit de séjourner en France sur le motif du diplôme (jai quand meme un bac+5 et tous mes diplomes sont d'écoles françaises...).

J'aimerais savoir si je pourrai faire appel a quelqu'un afin d'obtenir des aides pour aller en France et obtenir un emploi... en tant qu'étrangère, j'estime que je devrais etre informée de mes droits. Et quand bien meme après avoir consulté la liste (arrêtés des diplômés autorisés); je trouve que c'est une liste très floue... comment savoir alors que j'allais dans une impasse?

J'ai du reprendre mes études et perdu près de 12 an de ma vie pour a la fin ne pas pouvoir résider en France, ni obtenir un "vrai "diplome... vous comprenez ma frustration.

J'aimerais savior si je peux avoir droit en tant qu etrangere non résidente en france, mais désirant me faire aider pour avoir des possibilités de retour, à des aides gratuites?

Merci beaucoup a vous,

MissH

Par **miyako**, le **20/05/2015** à **22:38**

Bonjour,

Vous devez prendre contacte avec le consulat français et faire les démarches avant de revenir en France.

Amicalement vôtre
suji KENZO